



DÉCLARATION COMMUNE DES SYNDICATS DE LA DDFIP 93

Bobigny, le 16 septembre 2015

Les 4 syndicats SOLIDAIRES, CGT, FO et CFTD de la direction ont pris la décision de ne pas siéger en CTL demain, Jeudi 17 Septembre, pour protester, à la fois sur le fond comme sur la forme, contre la politique de liquidation que la direction de la DDFIP du 93 a décidé d'entreprendre.

À chaque fois, la même méthode : mettre l'ensemble de la communauté de travail (agents comme chefs de service) devant le fait accompli, puis le présenter (quand tout est acté) devant les instances, où siègent les représentants du personnel, prises comme de simples chambres d'enregistrement. Nous ne pouvons ni accepter ni cautionner ce qui apparaît à nos yeux comme une dangereuse dérive.

Le CT d'aujourd'hui a, à son ordre du jour, **2 points importants** qui concourent sur des plans différents à la même logique de dislocation de la DGFIP, de son réseau de ses structures ainsi que des conditions de travail et du statut des agents.

Premier point : **Le projet ASR concernant les fusions de 6 SIE en 3, et des CDIF 1 et 2.** Il s'agit là de l'application locale de la démarche stratégique qui, selon vos propres mots, se voulait « *une démarche concertée, transparente et progressive* ». La réalité en est tout autre :

Peut-on parler de Transparence quand ni les agents ni les chefs de services concernés ne connaissent l'ampleur et le planning des réorganisations-restructurations ? Où est encore la transparence quand vous pouvez affirmer une position un jour, et prendre une position contraire sans en avertir les personnels quelques jours plus tard ?

Vous avez décidé le transfert de la gestion des contribuables de Sevran vers le SIP non comptable d'Aulnay avec transfert d'emplois au mépris de toutes règles.

Nous dénonçons cette méthode qui vise à prendre de vitesse les agents ainsi que les organisations syndicales afin d'imposer par la force, discrétionnairement, toutes les restructurations prévues dans votre ASR.

D'ailleurs, il suffit juste d'aller à la rubrique "ASR" sur Ulysse 93 pour voir que celle-ci n'a été alimentée que le jour de sa création..... en février 2015.

Et peut-on parler de Progressivité quand le plan triennal en cinq ans (sic !) que vous nous aviez annoncé, a finalement connu un grand coup d'accélérateur pour devoir être appliqué dans ces grandes lignes dès le 01/01/2016 ?

De telles restructurations auraient dû être présentées dans le cadre du CHSCT. Ce n'est pas le cas. Ceci constitue, à notre sens, un délit d'entrave. Votre volonté de

vouloir prendre tout le monde de vitesse vide de son contenu ce CTL, le réduisant à une simple chambre d'enregistrement. Nous ne l'acceptons pas, pas plus que les agents, ce qui vous contraint à une telle fuite en avant, au mépris de toutes les règles statutaires.

Car oui le projet ASR, est une déclinaison locale de grandes lois et plans qui sont en train d'être appliquées au niveau national. De la Loi NOTRÉ à la MAP, de la revue des missions à la loi Touraine, toutes ces restructurations qui doivent se traduire par la suppression selon des sources fiables de plus de 100 000 emplois dans toute la fonction publique, ne peuvent aboutir qu'à la dislocation de l'administration dans son ensemble.

Du reste vos projets de restructuration seront-ils encore d'actualité avec la nouvelle restructuration des territoires ?

Vous agissez selon une conception idéologique qui met en danger les missions de service public dévolues à notre administration..

Les syndicats Solidaires, CGT, FO départementaux qui ont déjà fait une journée de grève, le 16/01/2015 pour protester contre le projet ASR continueront à s'opposer à ce plan de fusions-restructuration dont le seul but est de supprimer des postes et par là, casser le service public fiscal et comptable.

Deuxième point à l'ordre du jour, **le service civique**. En plus de l'apprentissage que le ministre de l'économie E. Macron a qualifié devant le Medef de " *travail gratuit des jeunes*", le Service Civique est une étape de plus vers de la déqualification à laquelle le gouvernement veut vouer la jeunesse.

Là encore la forme rejoint le fond. Pour imposer ce projet inadmissible, la direction générale, aidée par la direction locale, a mis les collègues et les représentants élus devant le fait accompli.

Pourtant les conséquences vont être grandes pour les services :

Que vont faire ces jeunes apprentis ? Qui va les former ? Comment préserver l'aspect confidentiel de nos missions qui, nous vous le rappelons, sont effectuées par des agents assermentés, ce qui ne sera pas le cas avec le service civique ?

Cette brèche dans le statut des collègues est inadmissible. **Car oui cela est inadmissible d'employer des jeunes sous un contrat précaire, hors code du travail, hors statuts et hors conventions collectives, sous payés**, sur les postes dont vous avez vous-même supprimé les emplois les années précédentes.

Et nous vous demandons de cesser immédiatement cette expérimentation néfaste.

Si vous voulez résorber le chômage (puisque telle est l'ambition du service civique) commencez d'abord par arrêter les suppressions d'emplois et combler tous les emplois vacants !

Ainsi pour toutes ces raisons, nous ne siégerons donc pas demain au Comité Technique et nous communiquons à l'ensemble des agents de la DDFIP 93 cette déclaration intersyndicale.